

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 20/2018

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA
BIBLIOTHÈQUE**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	6
Votants :	22

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Il est rappelé que la Commune de Châteauneuf a passé le 25 juillet 2008 avec l'association des amis de la bibliothèque une convention de collaboration par laquelle l'association apporte une aide bénévole au fonctionnement de la bibliothèque, assurant des missions d'accueil des lecteurs lors des permanences, d'entretien des ouvrages, et d'organisation d'événements autour du livre et de la culture.

Aux termes de la même convention, la Commune met à disposition de l'association des amis de la bibliothèque les locaux de la bibliothèque quatre fois par semaine, ainsi que le mobilier et les œuvres. Par ailleurs, afin d'organiser les dépenses liées à l'organisation des animations autour du livre prises en charge par l'association, la Commune a prévu de lui verser une subvention annuelle, laquelle doit faire l'objet d'un examen et d'un vote chaque année par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Au vu de la convention du 25 juillet 2008 ;

Au vu de la demande de subvention de l'Association des Amis de la Bibliothèque, de son programme d'action 2018 et de son budget prévisionnel ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 6 800 euros à l'association des amis de la bibliothèque

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'association.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 JUIL. 2018
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 JUIL. 2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

